

EXTRAIT DE "POLITIQUE ETRANGERE
AU SERVICE DES CANADIENS" PUBLIE
LE 25 JUIN 1970

"ORGANISATION POUR LES ANNEES 70"

"Le Gouvernement aura besoin d'une organisation souple et forte pour réaliser cette politique étrangère renouvelée, car les défis se poseront, les chances s'offriront et les événements se dérouleront plus vite, dans les décennies à venir.

Les changements se précipitent, d'où la nécessité et l'urgence de planifier et d'exécuter une politique étrangère cohérente axée sur les objectifs nationaux. Il faut donc ériger de nouvelles structures administratives et appliquer de nouvelles techniques de gestion.

Aussi le Gouvernement a-t-il décidé de procéder à une intégration aussi poussée que possible de ses services étrangers. Il croit que cela permettra d'atteindre plus sûrement ses objectifs à l'étranger. On ne peut pas établir du jour au lendemain un système de gestion parfaitement intégré. Tout plan d'application de l'objectif d'intégration doit être évalué, mis à l'essai et réalisé en pratique, sans porter atteinte à la qualité des services sur lesquels le Gouvernement et le peuple canadiens peuvent déjà compter à l'étranger. Cette nouvelle organisation devra s'implanter en souplesse et avoir dès le départ la capacité de s'adapter à l'évolution de la situation internationale.

Le Gouvernement a fait un premier pas important dans le sens d'une organisation intégrée en mettant sur pied un comité nouveau qui jouera un rôle essentiel: le Comité sur les relations extérieures. Ce Comité aura pour mission de diriger le processus d'intégration durant sa phase initiale et de conseiller le Gouvernement sur la formulation d'une politique générale des opérations à l'étranger: il devra veiller à ce que la planification des ministères soit conforme aux intérêts du Gouvernement à l'étranger; il devra aussi conseiller le Gouvernement sur la conduite de l'activité à l'étranger et sur l'affectation des ressources à ces activités.

En même temps, le Gouvernement établissait le Comité de Gestion du personnel, sous forme d'un sous-comité du Comité des relations extérieures. Le Comité de Gestion du personnel devra conseiller le Gouvernement sur l'affectation du personnel dans les missions à l'étranger. Il s'appliquera à développer la plus large coordination des politiques de recrutement, de formation, de classification